

Le CMJD et la classe politique nationale face aux impératifs de la transition

Avec leur intervention survenue le 3 août dernier, les forces armées nationales, en débarrassant le pays de l'ancien régime, ont, ipso facto, mis fin à une impasse politique inextricable et à une dégringolade économique irrésistible, elles ont, par la même occasion, mis un terme à un pessimisme étouffant et à un désespoir mortel qui pesaient lourdement sur le pays, assombrissaient les perspectives, bouchaient les horizons et réduisaient à néant l'action des forces vives de la nation.

Le seul fait de mettre à l'écart Ould Taya et le gouvernement fort décrié qu'il avait imposé au pays, a en lui-même constitué un soulagement immense pour la totalité du peuple Mauritanien toutes composantes confondues. Ce soulagement s'est mué en un espoir régénérateur quand le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), a annoncé le programme qu'il se propose de mettre en œuvre dans un délai de 24 mois et qui consiste à assainir la situation socio-économique, à instaurer la justice et à préparer le terrain pour la mise en place d'une démocratie authentique en Mauritanie en mettant à contribution pour ce faire l'ensemble des forces vives de la nation; joignant l'acte à la parole, le CMJD, désigne un premier Ministre réputé être clean et mit en place un gouvernement, qui sans être le gouvernement idéal, a néanmoins l'avantage de remplacer le gouvernement repoussoir de Ould Taya.

Après une large consultation de l'ensemble de la classe politique nationale et sans précipitation, le CMJD a entamé la mise en œuvre de son programme qu'il a commencé par le changement de titulaires de certains postes-clés, changement dont l'ampleur demeure, faut-il le dire, bien en de ça des impératifs requis pour un vrai assainissement de l'administration nationale complètement pourrie par l'impérialité du régime déchu; et qu'il a continué par la mise sur pied de trois comités inter-ministériels chargés respectivement de la conduite du processus de transitions vers la démocratie, de la réforme de la Justice et de l'instauration de la bonne gouvernance. Et le CMJD de couronner le tout par une amnistie générale au profit de tous les détenus pour délits d'opinion et tous les condamnés politiques sans exception aucune.

Pour que ce programme, en lui-même satisfaisant, soit davantage plus proche des aspirations profondes du peuple Mauritanien, il faudra qu'il soit plus exhaustif et plus inclusif. En d'autres termes pour que l'expérience démocratique à mettre en place soit la plus parfaite possible et pour qu'elle intervienne dans un contexte serein et dans un climat apaisé où prévalent le débat d'idées, la saine compétition et la culture de tolérance et d'acceptation mutuelle; il faudra qu'un certain nombre de dispositions soient prises et qu'un ensemble de conditions soit réunies.

En effet la viabilité et la qualité de la démocratie que l'on souhaite instaurer dans le pays dans les délais fixés, dépendent de la bonne conduite du processus de transition qui sera lui-même fonction non seulement de la liberté d'action accordée aux forma-

tions politiques en lice, de la réforme de la justice et de la définition des critères de la bonne gouvernance, mais aussi de la refonte du système éducatif national qui est au demeurant, complètement désarticulé et en total déphasage avec les besoins du marché national en ressources humaines et avec les impératifs du développement du potentiel culturel, scientifique et technologique du pays. Sans parler de l'urgence nécessaire de remédier profondément et avec la plus grande célérité possible aux multiples tares de l'administration de manière à la rendre plus performante et à en faire un outil efficace pour le développement économique et l'avancement social du pays.

Dans cette même perspective, il convient de mettre en place une instance pluridisciplinaire pour mener une réflexion sur les meilleures voies et moyens pour se préparer à l'avènement d'une économie pétrolière et les différents défis qui vont lui être concomitants ainsi que les diverses dimensions qu'elle va comporter, et ce pour définir et préconiser les mécanismes qu'il faut opérationnaliser pour faire face aux conséquences sociologiques, culturelles et géo-stratégique de l'avènement de pétrole; tant il est vrai que par les temps qui courent, la gestion prévisionnelle est devenue impérative et l'imprévoyance est devenue inacceptable; ne dit-on d'ailleurs pas que gouverner c'est prévoir?

Il est par ailleurs un autre aspect qui devra mériter toute l'attention du CMJD en raison de l'importance qu'il revêt pour l'image de marque de la Mauritanie et pour sa visibilité, son audience et son influence sur l'arène internationale, il s'agit en l'occurrence de la diplomatie du pays.

Cette diplomatie qui était débilite voire clochardisée du temps de Ould Taya en raison notamment du bas niveau de nombre des chefs de missions en poste à l'extérieur, en raison aussi des moyens dérisoires et aléatoires mis à la disposition des représentations diplomatiques nationales et en raison enfin de l'absence totale d'une politique extérieure cohérente, rationnelle et pertinente; pour toutes ces raisons la diplomatie Mauritanienne a toujours été inopérante et sans aucun rendement.

Or dans le contexte international actuel, la diplomatie, devra pour justifier son existence, avoir une rentabilité mesurable et quantifiable en termes politiques, économiques et socio-culturelles. Voilà pourquoi elle doit désormais avoir pour but et pour raison d'être de servir les intérêts économiques de la Mauritanie.

En facilitant notamment la présence et l'action des opérateurs économiques nationaux partout dans le monde, c'est ce que l'on appelle la diplomatie économique. La diplomatie devra aussi viser à favoriser le rayonnement politique et culturel du pays, à élargir son audience et à être un instrument efficace pour sa participation dans l'édification de la civilisation universelle.

Outre la diplomatie, la culture devra quant à elle faire l'objet d'un intérêt particulier de la part du CMJD et de celle du gouvernement qu'il a mis en place pour la gestion de la transition; car il est inconcevable de vouloir mener à bien une transition vers la

démocratie en l'absence d'une politique de promotion culturelle visant, entre autres, à remédier à l'inexistence totale de la recherche scientifique et de la production culturelle et artistique dues d'une part, aux carences patentes des institutions d'enseignement supérieur trop absorbées par la gestion du quotidien et par les activités affairistes et d'autre part, au caractère dérisoire des moyens mis à la disposition des structures administratives en charge de la culture, du temps du régime déchu; régime qui avait en réalité réduit la culture dans toute sa complexité à un discours débile et démagogique sur "l'alphabétisation" la lecture pour tous" et autres slogans creux, alors que dans les faits il ne s'était jamais préoccupé des outils du développement de la culture tels que une maison d'édition, un théâtre national, un conservatoire de beaux arts, un institut d'audiovisuel; pas plus qu'il ne s'était un instant soucié de réhabiliter ni d'impulser les activités de recherches scientifiques et de création artistique. Comment peut-il en être autrement quand on sait le mépris profond que ce régime réservait aux intellectuels et à l'élite éclairée, qui étaient sa véritable bête noire.

Or la pérennité d'un tel état de fait n'est aucunement favorable à la mise en place de la démocratie ni à la bonne conduite de la transition censée y mener.

Il va sans dire qu'une réflexion exhaustive et avisée sur l'ensemble de ces aspects de la vie nationale ne peut valablement être menée uniquement par les structures constituées des membres du gouvernement de transition qui ne sont pas omniscients.

Il est en revanche, plus approprié, plus efficace et plus prudent aussi de mettre à contribution, les cadres nationaux compétents et expérimentés, les personnes-ressources, les professionnels émérites et le cas échéant, de faire appel à l'expertise étrangère. Il faudra en d'autres termes que les comités inter-ministériels actuels et à venir, s'emploient à identifier les ressources humaines à mettre à contribution, à les impulser, à les encadrer et à servir d'interface entre elles et le CMJD.

Il faudra par ailleurs que le CMJD se prépare à prendre toutes ses responsabilités face aux conséquences, aux implications et aux retombées de la décision O! Combien louable et méritoire qu'il vient de prendre et qui consiste à accorder l'amnistie à tous les prisonniers politiques et à tous les auteurs de délits d'opinion qui vivaient au pays ou en exil.

Car désormais, tous les opposants à l'ancien régime, radicaux et modérés vont rentrer aux pays et transposer leur action sur la scène nationale.

Il va bien entendu s'agir de leur soulever à tous bienvenue à bord, de leur permettre de prêcher leurs idées, de mesurer leur audience, d'être écoutés, de mesurer le degré de leur popularité et de sous-peser leur poids politique. Mais il va également s'agir pour le CMJD de prévenir tout dérapage et d'empêcher par les moyens légaux toute tentative de perturber l'ordre public ou de troubler la quiétude de la communauté nationale. Cette responsabilité incombe au CMJD et, ne pas l'assumer pleinement, équivaldrait à inviter l'anarchie et à donner les coudees franches

aux pêcheurs en eaux troubles, et il y'en aura! Ce qui serait de nature à compromettre la mise en place de la démocratie.

Et cela, le CMJD est bien trop conscient du poids de sa responsabilité, pour le tolérer.

En outre pour avoir le maximum de chance de réussir le processus de transition vers la démocratie et pour optimiser les conditions favorables à un bon démarrage de l'expérience démocratique du pays, le CMJD sera peut-être bien avisé de faire élaborer en concertation avec les formations politiques, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux, les leaders d'opinion etc... une criologie qui permette de définir les contours des partis en fonction des familles politico- idéologiques distinctes. Ce qui soumet la création de formations politiques à des déterminants distinctifs telles que la philosophie, l'idéologie, l'obédience etc... ainsi au lieu d'avoir un pullulement de micro-partis au contour idéologiques flous, on aura des partis constitués sur la base d'affinités idéologiques et représentant de véritables familles politiques, de manière à avoir par exemple un parti de gauche (socialisant ou écologiste...), un parti centriste (libéral, socio-démocrate...), un parti de droite (conservateur...) et de la sorte au lieu d'avoir une classe politique atomisée favorable aux tendances centrifuges, exclusivistes et sectaires, le pays aura une classe politique organisée en formations coalisées favorables aux tendances centripètes et inclines au regroupement et au consensus.

Il est évident que le CMJD ne saurait imposer manu militari à la classe politique une organisation suivant ces considérations et selon ce système de critères car il revient à la classe politique et à elle seule à choisir le mode d'organisations qui lui convient.

Mais il n'en demeure pas moins que le souci de simplicité, d'efficacité voire de prudence devrait faire pencher la balance du côté d'un nombre limité de partis politiques qui soient distincts, identifiables et bien visibles sur la scène nationale.

En tout état de cause si le CMJD réussit et tout porte à croire qu'il réussira à bien mener les réformes des secteurs-clés de la vie nationale en se donnant les moyens nécessaires à cet effet, et s'il arrive à mener à son terme la transition vers la démocratie qu'il avait entamée et si dans l'intervalle, il parvient de manière concertée à structurer rationnellement la classe politique nationale et si enfin il gagne le pari de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'instauration, sans anicroche majeure d'une démocratie authentique dans le pays, alors, non seulement, il méritera toute la reconnaissance et toute l'affection du peuple mauritanien ainsi que le total respect de la communauté internationale, mais également, il rentrera par la grande porte dans l'histoire de la Mauritanie dont il pourra même être considéré, pour un bon bout de temps, comme une autorité morale à laquelle il pourra être fait référence chaque fois que le besoin s'en ressent.